AVRIL 2023 | 50 ANS

APER

# INFO-CADRE

**Un bulletin d'information pour les cadres de la santé et des services sociaux du Québec et du Nouveau-Brunswick**

## ON PEUT CRIER VICTOIRE…3 ANS PLUS TARD! ET ON VOUS DIT BRAVO ET MERCI!

PLUS D'ARTICLES POUR VOUS :

LE MOT DU PRÉSIDENT – 2
LE MOT DE LA PERMANENCE – 3
ÉQUITÉ SALARIALE – 4
ASSURANCE – 5 ET 6
RETRAITE – 7
LE PLAN SANTÉ ET LES NÉGOS – 8
LE PROJET DE LOI 15 - 9

## MAIS UN DÉFI N'ATTEND PAS L'AUTRE DANS NOTRE RÉSEAU!

En effet, à peine sorti d'une pandémie mondiale (que nous gérons toujours) nous voilà confronté à de nouveaux défis : négociations syndicales difficiles, problèmes de santé mentale, listes d'attente dans les services, pénurie de main-d'œuvre ET MAINTENANT UNE NOUVELLE RÉFORME…comme disait Jean-Pierre Ferland : « une chance qu'on ça! ».

# Le Mot du Président

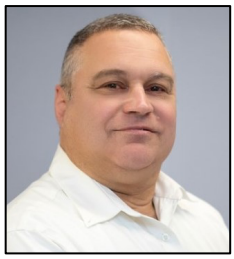

## Encore!

Faut être fait solide en 2023 pour être cadre au sein du réseau de la santé et des services sociaux québécois…

En plus du quotidien et de ses nombreuses problématiques, l'on s'est tapé trois années de Covid, où tout était viré à l'envers avec de nouvelles façons de faire, le tout à vitesse grand V avec un temps de préparation minimal (quand il y en avait!). Côté reconnaissance, pas grand-chose, comme si ça allait de soi de travailler des heures supplémentaires sans rémunération et de se faire gérer par le MSSS en méthode « top-down »! Il en faut de la résilience pour être cadre!

Plusieurs ont lancé la serviette et sont partis, qui à la retraite anticipée, d'autres vers des milieux différents que le réseau… Difficile de les blâmer! Le gouvernement chercherait à ramener des cadres retraités du réseau sans pénalité pour leur rente, afin d'aider à combler la pénurie de cadre. Je ne sais pas pour vous, mais je ne connais pas beaucoup de retraités qui ont le goût de revenir travailler comme cadre dans le réseau…surtout avec le traitement inéquitable que nous avons eu et c'est certain que ça n'attire pas la relève.

Après les « années Covid » nous aurions eu droit minimalement à un peu de répit, histoire de reprendre notre souffle et de tenter de faire un état de situation, de remettre un peu d'ordre dans ce qui reste du réseau, surtout afin de compenser les pertes autant que faire se peut…

Eh bien non! Nous revoilà ENCORE plongés dans une nouvelle réforme. On l'avait bien dit en 2014 lors de la Commission parlementaire sur la Loi 10 qu'il y avait en moyenne une réforme à tous les 7 ans dans notre réseau. Nous sommes aussi plongés, bien malgré nous, dans une logique de « guéguerre » patronale-syndicale en ce qui a trait aux négociations, nous sommes ENCORE pris en l'arbre et l'écorce.

Entre les directives (ou les ordres c'est selon!) du MSSS notre employeur et les frustrations de nos employés, toutes catégories d'emploi confondues, qui nous considèrent de biens utiles « messagers » à attaquer, même sur la place publique! Beau climat en perspective!

Sachez malgré tout que l'APER est toujours là pour vous supporter au quotidien et n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous si vous en sentez le besoin! Supporter les cadres, c'est ce que l'on fait maintenant depuis 50 ans! L'APER défendra à nouveau, vos intérêts, en Commission parlementaire.

Ensemble, nous serons plus fort pour passer au travers de la prochaine tempête!

**Christian Samoisette, président**

# Le Mot de la Permanence

## Notre priorité : être là près de vous

Ouf!! Nous venons de passer au travers d'une pandémie mondiale ensemble.

La priorité de l'APER pendant cette crise mondiale a été d'être près de vous, de vous informer, de vous défendre et de vous représenter afin d'obtenir un traitement équitable.

Nous avons donc pris l'habitude de vous écrire à toutes les semaines et vous nous répondez…on adore vous lire, vous parler et aller vous voir sur le terrain, et nous allons continuer.

Ayant vécu avec vous la réforme Barrette et la pandémie, deux évènements traumatisant pour les cadres à divers niveaux, nous avons convenu avec le comité de gouvernance et le conseil d'administration de l'APER que la prochaine personne qui viendrait joindre l'équipe de la permanence serait un ou une cadre du réseau, membre de l'APER. Les enjeux que nous avons eus et les enjeux que nous avons nécessitent, selon nous, une expertise primordiale qui ne s'apprend pas à l'école…la connaissance pointue de notre réseau.

Et pour ma part, comme j'adore travailler avec vous tous, c'est une excellente nouvelle!

Comme le mentionnait si bien notre président, nous voilà ENCORE repartis pour une nouvelle réforme! Pour ma part, j'ai débuté ma carrière dans le réseau avec Mme Lavoie Roux…ça vous donne une idée des réformes que j'ai vues!

Au départ, on ne peut être totalement contre le Projet de loi 15 dans la mesure où il abroge **complètement et entièrement** la loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales…communément appelée la Loi Barrette! Ça débute bien.

Ensuite, **il n'y aura aucune abolition de poste de cadre** et de réorganisation administrative, les fusions avec Santé Québec se feront sans changement autre que technique. Disparaitrons aussi, les noms de CISSS et de CIUSSS, une excellente nouvelle.

Autre excellente nouvelle : le Ministre Dubé nous fait le compliment de nous dire que l'efficacité passe par les cadres puisque tous s'entendent pour dire que ce fut la plus grave erreur de la réforme Barrette et que maintenant, il faut en rajouter des centaines. Nous l'avions dit en Commission parlementaire en 2014. L'efficacité passe par les cadres!

Il demeure quand même qu'il y a beaucoup d'interrogations dans ce projet de loi avec, entre autres, la « gestion » faites par les médecins, chefs de département, des professionnels de ce département…pour tout ceux d'entre vous qui faites de la cogestion, on est loin de la coupe aux lèvres! J'aurai besoin de vos commentaires pour préparer notre mémoire pour la Commission parlementaire. Un communiqué suivra sous peu. Allez, on recommence…ensemble!

**Me Anne-Marie Chiquette**

# Le Maintien de l'équité salariale 2021

## Grandeur et misère…On a besoin de vous!

Comme nous vous l'avions déjà mentionné l'exercice de maintien de l'équité salariale 2021a débuté le 21 février 2020 en présence des associations de cadres et des associations de professionnels du réseau de la santé et des services sociaux, les représentants du MSSS et du Secrétariat du Conseil du trésor qui agissent à titre d'employeur.

Les travaux ont continué durant la pandémie via la plate-forme Teams et certains d'entre vous ont reçu un questionnaire à compléter puisque nous réévaluons certains postes de cadres. Si vous avez été choisi, n'hésitez pas à nous contacter pour toute aide. Notre experte, Michelle Bourget, est là pour vous aider.

Nous vous informons qu'une rencontre a eu lieu en mars dernier avec les représentants du SCT, du MSSS et des associations de cadres dont l'APER afin de discuter des enjeux en regard du **faible taux de réponse des questionnaires remplis par les gestionnaires lors de la première vague d'enquête.**

À cet effet, nous nous sommes entendus quant à la démarche qui pourrait être retenue. Plus spécifiquement, **il a été convenu d'élargir l'enquête et d'inviter tous les cadres en fonction dans leur poste actuel depuis minimum trois ans** à remplir le questionnaire d'enquête, soit le même que celui utilisé lors de la première vague.

Par conséquent, vous recevrez une invitation à compléter le formulaire au cours du mois d'avril. Vous devez vous rappeler que vous êtes libérés de votre travail pour être en mesure de la compléter. Encore une fois, nous vous réitérons de ne pas hésiter à nous contacter si vous avez des questions ou des problèmes.

**Mme Michelle Bourget**

# Assurances collectives

## UN PARTENARIAT APER – BENEVA

C'est avec plaisir que nous vous rappelons le partenariat entre Beneva et l'APER qui existe depuis déjà plusieurs années.

Cet assureur vous offre des réductions sur vos assurances auto, habitation et véhicules de loisirs réservées exclusivement aux membres de l'APER.

Beneva offre également plusieurs avantages à ses clients :

- Rabais exclusifs
- L'avantage des paiements étalés (jusqu'à 26 versements)
- À chaque renouvellement sans réclamations votre franchise diminue de 50 $
- Un concours annuel
- Des services gratuits :

    - Assistance juridique - accompagnement lors d'un vol d'identité inclus
    - Assistance psychologique - en cas de sinistre
    - Assistance routière - si vous combinez vos assurances auto et habitation

Déjà plusieurs membres de l'APER ont tiré profit de cet avantageux partenariat. Prenez le temps d'appeler pour profiter des privilèges négociés spécialement pour vous !

Pour plus d'informations, contactez le 1 866 987-0797 et n'oubliez pas de mentionner votre numéro de groupe **: 10060** pour profiter de ces avantages.

# Assurances collectives
## DU NOUVEAU POUR VOUS

beneva

Depuis le 1er janvier 2023, La Capitale et SSQ Assurance sont devenues Beneva.

## Nous avons des nouveautés à vous partager!

### Améliorations en un coup d'œil

- Simplification de la sélection des catégories de soins lors de la réclamation : barre de recherche intuitive.
- Vérification de l'admissibilité aux prestations : ajout de catégories de soins et explications synthétisées de la protection.
- Recherches de fournisseurs : type de fournisseur généré en temps réel dans les résultats de recherche.
- Suivi de l'état des demandes de prestations à l'aide d'un code de couleurs : indique à l'assuré si une réclamation requiert une attention particulière.

**Les guides d'utilisation** seront mis à jour sur le site web **ssq.ca** pour accompagner les assurés avec les nouvelles fonctionnalités.

**Faire une réclamation** | **Suis-je couvert**

# RÉGIME DE RETRAITE – RRPE
# RÉSULTATS 2022

**Résultats CDPQ**

La Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) a publié son rendement annuel 2022 le 23 février 2023. Le rendement annualisé du portefeuille global de la Caisse (fonds de tous les déposants) est de -5,6 %, avec une valeur ajoutée de 2,6 % par rapport à l'indice de référence du portefeuille. Malgré le contexte de marché difficile (pire correction simultanée des marchés boursiers et obligataires en 50 ans), toutes les catégories d'actifs de la CDPQ sont au-dessus de leur indice de référence. L'actif net de la Caisse est passé de 420 G$ au 31 décembre 2021 à 402 G$ au 31 décembre 2022. Sur une période de référence de cinq ans, le rendement annualisé de la Caisse atteint 5,8 %, soit 0,9 % de plus que l'indice de son portefeuille de référence.

**Résultats Fond RRPE**

Pour sa part, le Fonds RRPE a connu un rendement de -7,9 % pour l'année 2022, avec une valeur ajoutée de 2,9 %. L'actif net du Fonds s'établit maintenant à 10,6 G$ après les charges d'exploitation. Sur cinq ans, le portefeuille du RRPE a connu un rendement annualisé de 5,4 %, soit 1,0 % de valeur ajoutée. Et sur dix ans, le rendement annualisé demeure bon à 7,6 % ou 5,2 % après inflation (en ligne avec la Politique de placement qui prévoit 4,0 % net d'inflation).

**Contexte économique**

Après une année de forte croissance en 2021, l'économie mondiale a ralenti en 2022, subissant les enjeux liés à la hausse de l'inflation qui affecte les grandes puissances économiques à différents degrés. Le conflit en Ukraine, les chaînes d'approvisionnement toujours perturbées, les pénuries de main-d'œuvre et la demande robuste des ménages sont autant de facteurs qui ont propulsés l'inflation à son plus haut niveau des 40 dernières années. Conséquence de cette forte inflation, les politiques monétaires se sont resserrées en haussant fortement les taux directeurs. L'année 2022 a donc été marquée par une correction prononcée et simultanée des actions et des obligations, ce qui en fait la pire année pour un portefeuille équilibré depuis 1937.

# Le Plan Santé et les négociations

En 2022, l'APER a été conviée à des rencontres avec le ministre de la Santé, M. Christian Dubé, les représentants du MSSS et les représentants de toutes les associations de cadres, de professionnels et les représentants de tous les syndicats. L'APER a demandé la présence des syndicats des médecins puisqu'ils sont les seuls absents. Nous considérons qu'ils font partie du problème, mais ils font aussi partie de la solution…toujours aux abonnés absents!

Nous avons eu 6 rencontres d'une durée de 4 heures chacune. Les rencontres ont lieu une fois par mois et traitent d'un sujet à la fois. Voici les sujets qui ont été discutés à date :

- Le Plan Santé en détail
- La santé mentale
- Les ressources humaines
- Accès et qualité des soins et services
- Optilab et infrastructures

Lors de la dernière rencontre du 21 février dernier, le sous-ministre responsable d'Optilab nous a admis que cette fusion des laboratoires est en fait un « flop ». Nous avons apprécié sa candeur!

Cette rencontre a pris fin abruptement puisque le ministre Dubé était présent et que la pagaille a pris entre lui et les syndicats…nous revoici donc en période de négociation!

La rencontre du 28 mars dernier a aussi été annulée pour cause de dépôt du projet de Loi 15 le lendemain. Qu'adviendra-t-il de ces rencontres maintenant que le PL 15 est déposé?

# Le Projet de Loi 15
# EFFICACITÉ!

**Le ministre Dubé, par le biais de sa réforme, vient finalement reconnaître que l'efficacité du réseau de la santé et des services sociaux passe inexorablement par les cadres puisqu'il va embaucher des centaines de nouveaux cadres. Prenez le compliment, vous le méritez!**

Nous sommes cependant moins certains de l'efficacité de la gestion des professionnels par les médecins, chefs de département. Les différents projets de cogestion auxquels nos membres participent ont démontré qu'il s'agit plus d'une gestion faites par le cadre avec un médecin présent selon ses disponibilités et son bon vouloir…ajoutez à cela le fait que les médecins, étant des travailleurs autonomes, n'ont aucune compréhension des enjeux de gestion des professionnels de notre réseau…on repassera pour l'efficacité!

En 2014, l'APER avait demandé la création d'un organisme indépendant pour gérer la santé et les services sociaux afin d'être constamment à la merci d'une nouvelle réforme. On ne peut qu'applaudir la création de l'organisme Santé Québec. Notre demande sera à l'effet de situer le siège social de Santé Québec dans le Grand Montréal…après plus de 50 ans à Québec, il serait temps d'avoir un organisme de santé et de services sociaux dans la région qui dessert près de 60% de la population du Québec. Ça permettrait aussi d'éviter les vases communicants entre le ministère et cette nouvelle agence. Le ministère veut du sang neuf et un regard nouveau, il est plus que temps d'investir l'organisation du réseau de la santé et des services sociaux ailleurs qu'à côté du ministère à Québec!

Voici les quatre principaux axes proposés dans cette réforme :

- Revenir à une gestion de proximité en augmentant de façon substantielle le nombre de cadres intermédiaires
- Améliorer l'accès aux services de santé et aux services sociaux
- Être à l'écoute des usagers
- Créer Santé Québec pour lequel il n'y aura aucune réorganisation administrative ou abolition de postes de cadre incluant les PDG. Alléluia!